

TÉLÉ-ASSISTANCE 46

Important

A conserver par l'abonné(e)

▲ - L'appareil ne peut fonctionner que sur une ligne fixe analogique.

➤ Dans le dossier de demande d'abonnement à la rubrique « personnes possédant les clefs » :

- Indiquer les personnes qui possèdent les clefs de votre domicile habitant à proximité et en capacité de se déplacer en cas d'urgence.

➤ Pour un meilleur suivi de votre dossier :

- Nous signaler vos absences et leurs durées afin d'en avertir les pompiers au 0 800 046 146, numéro vert (appel gratuit depuis une ligne fixe) ou 05 65 53 44 31

- Dans le cadre d'une résiliation, le prélèvement mensuel ne sera interrompu :

- qu'un mois après la résiliation,
- **et, après restitution complète du matériel Télé-assistance (transmetteur, pendentif ou bracelet).**